



## **Comité de pilotage Natura 2000**

**15 septembre 2009**

**à l'Hôtel du Département - Orléans**

FR 2410017 « Vallée de la Loire dans le Loiret »

FR 2400528 « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire »

### **Présents**

Mme Odile AUCLAIR, Syndicat Mixte du Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire  
M. Frédéric BRETON, Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre  
M. Daniel BRETON, représentant Monsieur le Maire de Jargeau  
Mme Sophie BRIOT, Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports  
M. André CARAVA, Préfecture de la Région Centre et du Loiret, Secrétaire général adjoint  
M. Antoine CARRE, Vice-Président du Conseil Général du Loiret, Président du Comité de Pilotage, Président du Comité départemental de tourisme du Loiret  
M. Michel CHANTEREAU, Loiret Nature Environnement  
M. Thierry COUSIN, Maire de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin  
M. Gilbert COUTELLIER, Maire de Saint Benoît-sur-Loire  
M. Paul DANTEL, représentant Monsieur le Maire de Châteauneuf-sur-Loire  
Mme D'AUX, représentant Monsieur le Maire d'Orléans  
M. Yves DAVID, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
M. DEBERNE, représentant Madame le Maire de Beaulieu-sur-Loire  
Mme Murielle DELAHAYE, Chambre d'Agriculture du Loiret  
M. Jean-Michel FRANCOIS, Association des chasseurs d'oiseaux migrateurs du Loiret, représentant le GIC Loire et la Fédération départementale des Chasseurs du Loiret  
M. Gérard GALFANO, représentant Monsieur le Maire de Châtillon-sur-Loire  
M. André GALHAC, Maire d'Ouvrouer-les-Champs  
Mme Valérie GARCIA-HANNEQUART, représentant Monsieur le Maire de Checy  
Mme Sandrine GERARD, Conseil Général du Loiret  
M. Jean-Pierre GIRARD, Chambre d'Agriculture du Loiret  
Mme Anne KIENTZLER, Direction Régionale de l'Environnement  
M. Marc LAPORTE, Centre Régional de la Propriété Forestière – IDF  
Mme Dominique LAVIEILLE, Préfecture de la Région Centre et du Loiret, Bureau du Développement Durable  
Mme Hélène PIAGET, Conseil Général du Loiret  
Mme Anne-Fanny PROFIT, Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre  
Mme Sandrine REVERCHON, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt  
M. Jean-Marie RICHARD, représentant Monsieur le Maire de Saint Ay  
Mme Caroline SAMYN, Direction Régionale de l'Environnement  
M. Jean-Louis SENOTIER, représentant Monsieur le Maire de Combleux  
Philippe VACHER, Président du Syndicat Mixte du Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire

M. Thierry VOILLOT, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt  
Mme Véronique WARION, Centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly  
M. Claudy DUC, Conseil Général du Loiret - Direction de l'Environnement et de la Mobilité

### Excusés

Mme Paula ARRETEAU, Maire de Guilly  
M. Michel CROZES, Maire de Germigny-des-prés  
Mme Nino-Anne DUPIEUX, Présidente du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre  
M. Thierry GOIRAND, Président du Syndicat du Pays du Giennois  
M. Jean-Pierre HURTIGER, Vice-Président du Conseil Général / Maire de Gien  
Mme Pauline MARTIN, Maire de Meung-sur-Loire  
M. Cyril MAURER, Maison de Loire du Loiret  
M. David THIBERGE, Conseiller Général / Maire de Saint Jean-de-Braye

### Pièces jointes au compte-rendu

- Convention Conseil Général  
- Copie du diaporama présenté par le CPNRC

La séance est ouverte par Monsieur CARRE, Président du Comité de Pilotage, qui rappelle le contexte de tenue du COPIL, et présente l'ordre du jour :

*« En janvier 2009, le Département du Loiret a succédé à l'Etat pour assurer la présidence du comité de pilotage et la maîtrise d'ouvrage de l'animation des sites Natura 2000 de la Loire dans le Loiret pendant les trois prochaines années.*

*Les services de l'Etat restent néanmoins présents au côté du Département car, je le rappelle, c'est l'Etat qui reste garant et responsable devant les instances européennes de la mise en œuvre des actions prévues dans les documents d'objectifs des sites. C'est également l'Etat qui reste l'instructeur des contrats qui seront signés.*

*Depuis le comité de pilotage du mois de Janvier 2009, le temps a été consacré à la mise au point du programme d'actions et aux formalisations administratives des nouvelles missions prises par le Département concernant Natura 2000 : la contractualisation avec l'Etat et la contractualisation avec une structure animatrice.*

*Concernant la structure animatrice, le Département du Loiret avait annoncé en janvier 2009 sa volonté de travailler dans la plus grande continuité possible.*

*Dans cette logique, le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre a proposé sa candidature au Département pour poursuivre l'opération d'animation des deux sites Natura 2000 de la Loire commencée en 2006.*

*Le Conservatoire a été confirmé par le Département du Loiret comme structure animatrice pour un an, de juillet 2009 à juillet 2010.*

*Le programme de travail s'inscrit dans une volonté de renforcer les actions initiées depuis 2006. Il a été établi en concertation avec les services de l'Etat concernés.*

*L'objectif est bien aujourd'hui de passer à une phase opérationnelle qui devra se concrétiser par la signature de plusieurs contrats et de chartes Natura 2000 avec des agriculteurs, des propriétaires privés ou des collectivités. Les documents d'objectifs ont été approuvés le 27 août 2009 par arrêté préfectoral. Les chartes et les cahiers des charges des contrats validés en janvier 2009 sont disponibles. Tous les outils sont en place, il n'y a plus de temps à perdre. Les résultats doivent être à la hauteur des enjeux de préservation des espèces et des habitats.*

*Il est vrai que les caractéristiques géographiques et foncières compliquent un peu le travail : le site est très étendu, le parcellaire est très morcelé et une grande superficie appartient au domaine public fluvial. Malgré ces contraintes fortes, des engagements précis de contractualisation ont été confiés par le Conseil général au Conservatoire. Les moyens financiers ont été considérablement augmentés par rapport aux années précédentes. Une personne à temps complet employée par le Conservatoire est entièrement dédiée à l'animation des sites. Elle sera votre interlocuteur pendant cette première année.*

*Il faut une mobilisation collective importante pour aboutir à des résultats. Je compte donc aussi beaucoup sur les élus locaux membres du comité de pilotage pour relayer auprès de leurs administrés les informations qui seront données aujourd'hui.*

*Les années précédentes, les réunions d'information sur Natura 2000 ont mobilisé peu de personnes. En 2009 et 2010, outre les contacts directs auprès des agriculteurs et des propriétaires sur des secteurs ciblés, des moyens importants seront engagés dans des actions de communication et de sensibilisation. Des visites de chantiers seront organisées. Je compte sur votre participation. J'inviterai bien évidemment mes collègues conseillers généraux à se mobiliser.*

*Comme je m'y étais engagé en janvier dernier, le programme d'actions 2009-2010 va vous être présenté par le Conservatoire.*

*Je vous propose auparavant que le Conservatoire nous présente d'abord les premiers contrats qui ont été signés en 2008 et les travaux réalisés sur les sites de Guilly, Dampierre en Burly, Ouzouer sur Loire, Bonny sur Loire et Briare.*

*Cela nous permettra de plonger directement dans la mise en œuvre concrète de l'animation Natura 2000.*

*Après l'intervention du Conservatoire, je vous inviterai à prendre la parole pour réagir aux présentations et aborder les questions diverses. »*

Invité à prendre à la parole par Monsieur CARRE, Monsieur BRETON, directeur du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPNRC), remercie le Conseil Général pour la confiance témoignée au conservatoire en lui confiant l'animation des sites Natura 2000 pour l'année à venir. Il rappelle que l'engagement du conservatoire passe par la réalisation des objectifs conventionnels et que c'est dans ce cadre qu'une chargée de mission a été recrutée à temps complet depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier pour animer le site Natura 2000. Avant de lui céder la parole, Monsieur BRETON présente donc Anne-Fanny PROFIT, précédemment salariée du Conservatoire des sites naturels de Franche-Comté où elle travaillait également sur Natura 2000.

Après avoir rappelé les deux grands axes de l'animation que sont la contractualisation et l'appropriation locale par le biais de la communication, Mme PROFIT présente le bilan des contrats signés en 2008 et les perspectives de contrats pour l'année 2010. Un point particulier est fait sur le morcellement du foncier en bord de Loire et sur l'approche foncière prévue semblant la plus adaptée à ce contexte particulier (Cf. diaporama).

A ce stade de la présentation, un temps est consacré aux questions portant sur la première partie du diaporama et notamment sur la contractualisation.

Monsieur CARRE s'inquiète de ce que le bornage des parcelles soit obligatoire pour le passage de contrats, en particulier du fait des coûts pouvant atteindre 800 à 1000 euros pour une telle opération.

Mme PROFIT précise que le bornage n'est pas une obligation mais plutôt une nécessité, étant donnée les difficultés de repérage des limites cadastrales sur le terrain : il est en effet

indispensable de s'assurer que des travaux, de type débroussaillage par exemple, ne vont pas empiéter sur une parcelle voisine, non engagée dans un contrat Natura 2000. Cela démontre l'intérêt d'une gestion collective, où pourront n'être bornées que les parcelles extérieures à la zone concernée.

Monsieur CARRE revient sur les possibilités d'ajouts de fiches-actions au Docob, évoquées dans le diaporama. Il souhaite connaître les procédures et les délais pour de nouvelles modifications du document d'objectifs.

Mme SAMYN précise qu'un nouveau cahier des charges peut être rédigé pour une action donnée ne figurant pas au Docob et être ensuite annexé à celui-ci. Cet ajout sera validé en COPIL ou en groupe technique restreint. Ce cahier des charges proposé par l'animateur aura au préalable été visé par les services de l'Etat (DIREN, DDAF) et le maître d'ouvrage. Le Docob a vocation à vivre avec le site, ce n'est pas un document figé.

Mme GERARD souhaite savoir si la validation des modifications par arrêté préfectoral est indispensable.

Mme SAMYN précise qu'à terme cette approbation est nécessaire mais que si un contractant est prêt à signer un contrat sur la base de la fiche-action ajoutée au Docob, il ne sera pas nécessaire d'attendre l'approbation.

Monsieur VOILLOT confirme que le service instructeur ne bloquera pas l'instruction des contrats pour attendre l'approbation par arrêté préfectoral, le Docob devant avant tout être un document opérationnel.

Mme D'AUX (Mairie d'Orléans) évoque l'opération de nettoyage des bords de Loire portée par la Chambre du Commerce et de l'Industrie, qui a eu lieu le 12 septembre dernier (environ 1kg de déchets ramassés tous les 10 mètres). Elle souhaite savoir dans quelle mesure ce type d'actions pourraient être intégrées dans la démarche Natura 2000.

Mme PROFIT précise que bien que Natura 2000 n'offre pas d'outils financiers spécifiques pour ce type d'actions, il relève du rôle de l'animateur Natura 2000 d'intégrer et de travailler à la mise en place de toutes les actions contribuant à la préservation des objectifs de préservation des milieux naturels inscrits au Docob. Pour cela, l'animateur peut contribuer à la recherche de solutions locales, de financements particuliers, selon les motivations des acteurs concernés.

Monsieur CHANTEREAU souligne l'importance et l'urgence de l'ajout d'une fiche-action sur les espèces envahissantes dans le document d'objectifs. En effet, si pour certaines espèces comme la Jussie ou le Robinier, il est déjà trop tard pour intervenir, pour d'autres, il est encore temps (Renouée, etc).

Aucune autre remarque ni question n'étant formulée, Mme PROFIT présente le volet « Communication et Sensibilisation » de l'animation 2009-2010 (cf. diaporama). Avant de terminer, Mme PROFIT insiste sur le caractère collectif du projet Natura 2000 et sur l'importance de la contribution des membres du COPIL à la diffusion des informations auprès des acteurs locaux et des propriétaires notamment. Mme PROFIT rappelle également qu'il ne faut pas hésiter à solliciter pour toute question ayant trait à Natura 2000 et à lui faire remonter des idées et des initiatives en lien avec le Docob, qui a été diffusé récemment auprès de tous les membres du COPIL.

Monsieur SENOTIER souhaite savoir quelles sont les perspectives de contrats lorsque les milieux sont dégradés et qu'il n'y a plus aucune espèce ni aucun habitat naturel présent sur le site. Ce qui est bien souvent le cas dans les zones que l'on veut restaurer.

Mme PROFIT précise que dans ce cas fréquent, on se base sur les potentialités des secteurs concernés en terme d'habitats naturels ou d'espèces. Il s'agit d'estimer les habitats et les espèces que l'on a de fortes chances de retrouver sur le site après travaux de restauration. Cela se fait au moment du diagnostic écologique préalable au contrat.

Les aspects « communication » ne faisant l'objet d'aucune autre question, Monsieur CARRE clôt la séance en remerciant les participants de leur présence et en rappelant qu'une copie du diaporama et de la convention liant le Conseil Général au Conservatoire seront transmises avec le compte-rendu de séance, à l'ensemble des membres du COPIL.

Contact

Anne-Fanny PROFIT – Animatrice Natura 2000  
Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre  
[anne-fanny.profit@conservatoire-espacesnaturels-centre.org](mailto:anne-fanny.profit@conservatoire-espacesnaturels-centre.org)  
Tel : 02.38.77.02.72